



Mariage en Allemagne et re-mariage en France

Par **juju322**, le **26/05/2013** à **21:30**

bonjour,

nous allons partir en Allemagne pour 3 ans, et au vu des avantages nombreux que cela nous apporteraient nous aurions aimé nous marier en Allemagne. nous sommes une famille recomposée et cela permettrait à mon conjoint d'avoir de réels droits vis à vis de ma fille et ainsi les protégerait tous les deux au cas où il m'arriverait qqch.

Mais nous voulons pouvoir nous marier en France avec toute notre famille et amis qui ne pourraient tous se rendre en Allemagne.

Donc est-il possible de se marier en Allemagne devant l'état civil allemand, de ne pas le faire transcrire en France et de se re-marier devant Mr le maire en rentrant en France dans 3 ans?

Merci beaucoup